



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Présents : P. AZA-VALLINA, J. BOUISSON, G BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procurations : I. BARTHE à M. MURIOT.

Excusés : J. MAJRI, D. MASSOL.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h09

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Vote : Pour unanimité (10)

2. DM

Concerne le Budget Principal, reprise de la DM du 27/11 erronée.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D2128 GORGES D'HERIC | | 11 352,96 € |
| TOTAL D 041 : opérations patrimoniales | | 11 352,96 € |
| R 2031 : frais d'études | | 11 352,96 € |
| TOTAL R 041 : opérations patrimoniales | | 11 352,96 € |

Vote : Pour Unanimité (10)

3. ADOPTION DES RESTES A REALISER 2023 A REPORTER AU BP 2024 PRINCIPAL

| DÉPENSES | | |
|---|---------------------|---------------------|
| Intitulé | Montant € HT | Montant € TTC |
| Réfection volerie Longairou COLAS | 79 847,60 € | 95 817,12 € |
| Assainissement rue de Longairou SAS JEAN ROGER | 30 609,40 € | 36 731,28 € |
| OP Centre village - Missions annexes - Géodétection | 5 490,00 € | 6 588,00 € |
| OP Centre village - Missions annexes - Repérage amiante | 2 727,50 € | 3 273,00 € |
| OP Centre village - Missions annexes - Géotech | 5 390,00 € | 6 468,00 € |
| | 124 064,50 € | 148 877,40 € |

| RECETTES | |
|---|--------------------|
| Intitulé | Montant € |
| FAIC 2023 (CD34) | 34 000,00 € |
| DETR 2022 (Assainissement Longairou) | 12 405,88 € |
| LEADER GAL Pays HLV (Etude préalable la Voufte) | 11 643,40 € |
| CD34 (Etude préalable la Voufte) | 6 450,49 € |
| | 64 499,77 € |

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10)

4. AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET PRINCIPAL

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont

Chapitre 20 :

| Ligne budgétaire | Crédits votés au BP 2023 | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT |
|---------------------|--------------------------|---|
| 2031 Frais d'études | 50 000 € | 12 500 € |

Chapitre 21 :



| Ligne budgétaire | Crédits votés au BP 2023 | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT |
|-------------------------------------|--------------------------|--|
| 2128 | 200 000.00 € | 50 000 € |
| 21318 autres bâtiments publics | 10 000.00 € | 2 500 € |
| 21321 (immeubles de rapport) | 20 000.00 € | 5 000 € |
| 2152 (installations de voirie) | 122 289.81 € | 30 572 € |
| 21538 (autres réseaux) | 25 000.00 € | 6 250 € |
| 21568 (autre matériel et outillage) | 5 000.00 € | 1 250 € |
| 2184 | 10 000.00 € | 2 500 € |

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10)

5. AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET TOURISME

Les dépenses d'investissement concernées sont Chapitre 21 :

| Ligne budgétaire | Crédits votés au BP 2023 | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT |
|------------------|--------------------------|---|
| 2128 | 10 000.00 € | 2 500.00 € |
| 2132 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 21351 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 21538 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 21568 | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| 2158 | 4 000.00 € | 1 000.00 € |
| 2184 | 3 500.00 € | 875.00 € |

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10)

6. AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernées sont Chapitre 20 :

| Ligne budgétaire | Crédits votés au BP 2023 | Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT |
|-------------------|--------------------------|---|
| 203 frais d'étude | 43 995,00 € | 10 998 € |

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10)

D. DOUARCHE, arrivée à 18h26.

7. DELIBERATION ABANDON PLU (ANNULE ET REMPLACE)

Les points 7 et 8 font suite à une demande de la DDTM de dissocier l'abandon du PLU et la prescription de la carte communale. Ces deux délibérations vont par conséquent annuler et remplacer la délibération 2023-044 du 30/08/2023.

Vote : Pour Unanimité (11)

8. DELIBERATION PRESCRIPTION CARTE COMMUNALE (ANNULE ET REMPLACE)

C. COURTENS demande si cela va obliger à refaire le PLU complètement ?

Madame le Maire informe que non, un bureau d'étude sera mandaté avec une reprise des éléments existant.

Vote : Pour Unanimité (11)

9. MARCHE PUBLIC MODERNISATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le projet d'acte engagement et CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) seront consultable en Mairie.

C. COURTENS demande si ce sera un marché à bon de commande ?

Madame le maire précise qu'il s'agira d'un engagement sur un an renouvelable sur 3 ans.

D. DOUARCHE suggère de se rapprocher du Pays Haut Languedoc et Vignoble (fond vert), de penser à l'indexation des prix, au vu de l'évolution actuelle de l'inflation.

C. COURTENS insiste sur le fait qu'il faudra peaufiner le CCTP.

Vote : Pour Unanimité (11)

10. ACHAT TERRAIN

Madame le Maire informe de la possibilité d'achat de terrains. Le premier concerne une parcelle privée de 283 m² qui est utilisée (historiquement) pour le réseau d'assainissement, situation qui doit être régularisée. Le deuxième achat possible concerne un terrain enclavé dans le camping.



11. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES et SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe.

Considérant que la commune de Mons la Trivalle a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée, que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour au regard de ses besoins propres,

Mme le Maire soumet à délibération :

DE PRENDRE ACTE de la dissolution du précédent groupement de commande,

DE VALIDER L'ADHESION de la commune de Mons la Trivalle au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

D'Autoriser Madame le Maire : à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune de Mons la Trivalle,

D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

D'autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mons la Trivalle,

D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies,

De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Mons la Trivalle est partie prenante, à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Mons la Trivalle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

C. COURTENS interroge sur les obligations, le comparatif au niveau des prix.

Madame le Maire confirme que la commune est au tarif réglementé, à l'exception du camping.

Vote : Pour Unanimité (11)

12. QUESTIONS DIVERSE

- Madame le Maire : Restitution de l'étude Centre du village le mardi 30 janvier à 18h00, prévoir une réunion publique.
- D. DOUARCHE Base de plein air, proposer un Accueil de loisirs Sans hébergement (ALSH) d'enfants à partir de 3 ans, les normes sont fixées et les travaux sont à programmer, il faut améliorer la circulation pour accueillir des enfants de 3 ans et plus.
- C. TARRAGA concernant le terrain de tennis, devis cette semaine pour l'aménagement en city sport (2 panneaux de basket, tennis, handball, 2 petits en-but foot).
- Madame le Maire précise la nécessité d'affichage concernant la vente du scooter.
- M. CLUZEL interroge sur la mise en place de composteur collectifs, C. COURTENS précise que cette solution est envisagée, la réflexion est en cours, avec le concours du personnel technique municipal.

Fin de la séance : 19h36

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

